

Légende

ZONES URBAINES

U Zones urbanisées différenciées en sous-secteurs selon la densité, le type et/ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activité...).

- UA** Zone dense à vocation d'habitat, de services et de commerces, correspondant au bourg et hameaux originels implantés à l'alignement.
- UB** Zone dense correspondant à l'extension du village, et à vocation d'habitat, de services et de commerces.
- UBc** Secteur correspondant aux cités, caractérisées par une implantation bâtie spécifique.
- UC** Zone à vocation résidentielle correspondant aux écarts.
- UL** Zone à vocation d'activités sportives, de loisirs et d'équipements publics.
- UY** Zone à vocation d'activités commerciales, artisanales et de services.

AU Zones à urbaniser différenciées en sous-secteurs selon la présence ou non des réseaux au droit de la zone, et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activité).

- AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.
- 1AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable pendant la durée du P.L.U. sous forme d'opérations d'ensemble et selon des modalités de déblocage.
- 2AU** Zone peu ou pas équipée, à vocation d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone réservée à la pratique de l'agriculture où seules sont autorisées les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et aux services publics ou d'intérêt collectif.

ZONES NATURELLES

- N** Zone protégée où seul est autorisé l'aménagement des bâtiments existants avec ou sans changement de destination.
- NL** Secteur naturel à vocation d'équipements sportifs et de loisirs.

- Éléments de paysage à préserver
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés

PPRI approuvé le 17/12/2001 :

- Zone bleue
- Zone rouge

Bâti mis à jour par l'Agence UrbAm en 2009

Département de la Gironde

Commune de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE PLAN LOCAL D'URBANISME

5b-1 - REGLEMENT : PIECES GRAPHIQUES

Partie Ouest

REVISION PRESCRITE	PROJET DE PLU ARRETE	PLU APPROUVE
23 Mars 2004	29 Juin 2010	

Echelle 1 / 10000

Liste des Éléments de Paysage

- 1 Fontaine couverte
- 2 Lavoir des Martinauds
- 3 Puits Michenauds
- 4 Lavoir communal Ferrés
- 5 Lavoir aux Renauds
- 6 Puits Les Babinots

0 500m

Liste des Emplacements Réservés

N°	Surface	Commune	Description
1	704 m² env	Commune	Création d'un accès à la zone 2AU de "La Cassine" depuis l'avenue Charles de Gaulle
2	474 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
3	283 m² env	Commune	Aménagement du carrefour entre la VC n°28 et la RD n°18 aux "Drouillards"
4	4 430 m² env	Commune	Accès à la zone 2AU de "La Cassine" et création d'une place
5	897 m² env	Commune	Élargissement de la voie communale n°37 du Petit - Village
6	267 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
7	495 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
8	411 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
9	494 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
10	427 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
11	677 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
12	307 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
13	807 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
14	311 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
15	1 000 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
16	728 m² env	Commune	Création d'un cheminement doux (piétons / cycles)
17	1587 m² env	Commune	Création d'un accès permettant le bon entretien de l'épi de protection du Port des Callonges
18	20 683 m² env	Commune	Liaison piétonne en bordure d'estuaire reliant le port des Callonges au port de Vitrezay